

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le

ID : 074-217401074-20260925-41_2026-DE



Nombre de conseillers

- en exercice 11
- présents 10
- votants 11
- absents 1
- exclus

Date de convocation :

21 septembre 2026

Date d'affichage :

21 septembre 2026

Objet

N° 41/2026

Subvention assoc.Clin
d'Oeil 2026

De la commune de DROISY

Séance du 25 septembre 2026 à 19 heures 15

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. REY Pierre-Alain

Étaient présents :

Pierre-Alain REY, Régis RACINEUX, Laura CASTELAIN, Olivier BALDI, Carole LAFFIN, Thibault VICTOR, Julie PEIGNOT, Zubeyde KILINC YALCINKAYA, Hugo BALDI, Océane FORESTIER, Lucas FORESTIER.

Excusé(e)(s) : Julie PEIGNOT

Pouvoirs donnés: Julie PEIGNOT à Pierre-Alain REY

Secrétaire de séance :

M. BALDI Olivier

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de sollicitation d'une subvention de l'Association Clin d'Oeil, reçu le 16 février 2026 en mairie, au titre de l'année 2026.

Considérant l'implication constante et l'aide précieuse apportées par l'association Clin d'Oeil lors de l'organisation des diverses manifestations festives de la commune tout au long de l'année;

Considérant que cette contribution bénévole favorise l'animation du village et le bon déroulement des événements municipaux;
Considérant qu'il y a lieu de soutenir cette initiative présentant un intérêt public local évident en lui accordant une subvention de fonctionnement de 500 € pour l'exercice 2026;

le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € à l'association Clin d'Oeil pour l'année 2026

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Les crédits correspondants seront inscrits à l'article " 6574- subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé" du budget principal M57 de l'exercice 2026.

AINSI FAIT ET DELIBERE, à l'unanimité des membres présents, les
jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance:



Fait à DROISY, le 29 septembre 2026.

Le Maire



Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le :

Et de sa publication le :

Extrait conforme au registre des
délibérations

Fait à Droisy le :

Le maire,
Pierre-Alain REY